|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour : ADM 10** | **Document C19/34-F** |
| **13 février 2019** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (FDTIC) |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document a pour objet de rendre compte de la situation du Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC) en ce qui concerne son utilisation pour la mise en œuvre de projets de développement.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du rapport et à **formuler les avis** qu'il jugera utiles.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-011-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires; Résolutions* [*1111*](http://www.itu.int/council/index97/1997/131/131.html) *et* [*1338*](https://www.itu.int/md/S11-CL-C-0106/fr) *du Conseil.* |

# 1 Introduction

1.1 L'une des fonctions de l'UIT, et du Secteur du développement des télécommunications (UIT‑D) en particulier, consiste à s'acquitter de la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets, conformément à la Constitution de l'UIT.

1.2 Le Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication ([FDTIC](http://www.itu.int/en/ITU-D/Partners/Pages/ICT-DF/default.aspx)) est le fruit d'une initiative spéciale lancée en 1997, qui vise à soutenir la mise en œuvre de projets en faveur du développement en vue de parvenir au développement durable. Il s'appuie sur des partenariats multi-parties prenantes conclus par des États Membres de l'UIT, des Membres de Secteurs de l'UIT, des membres des secteurs public et privé, des organisations multilatérales, des fondations, des établissements financiers et des organismes de développement.

# 2 Principales règles et procédures du FDTIC

2.1 En principe, le FDTIC est utilisé comme capital de démarrage, généralement jusqu'à 25% du coût total d'un projet de développement. Le capital de démarrage est destiné à attirer des fonds extrabudgétaires levés en mobilisant des ressources sous la forme de contributions en espèces et, dans certains cas, en nature, pour financer des projets aux niveaux national, régional et international.

2.2 Conformément à la procédure adoptée, les propositions de projets de développement, y compris les contributions connexes en espèces et en nature, peuvent être soumises au FDTIC à l'adresse bdtictdf@itu.int, afin que leur admissibilité à bénéficier du financement du FDTIC soit examinée.

2.3 Les projets proposés en faveur du développement sont administrés conformément aux critères suivants en matière de sélection et d'éligibilité, entre autres:

– Le projet doit bénéficier à un pays au moins parmi les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral, les pays dont l'économie est en transition et ceux ayant des besoins spéciaux.

– Le projet doit relever de l'une des catégories/de l'un des thèmes suivants[[1]](#footnote-1):

• Renforcement des capacités

• Changements climatiques

• Cybersécurité

• Inclusion numérique

• Télécommunications d'urgence

• Applications TIC

• Innovation

• Environnement réglementaire et commercial

• Statistiques et indicateurs

• Gestion du spectre et radiodiffusion

• Assistance aux pays ayant des besoins spéciaux

• Tout autre thème jugé important par la Commission de direction du FDTIC[[2]](#footnote-2).

2.4 Des analyses et des évaluations des propositions de projets sont réalisées à intervalles réguliers pour veiller à ce que ces propositions soient conformes aux critères de sélection/d'éligibilité, avant que ces propositions soient soumises à la Commission de direction du FDTIC.

2.5 La Commission de direction du FDTIC: a) examine et approuve les projets pour lesquels un financement est demandé; b) approuve le montant du financement à attribuer aux projets retenus par la Commission de direction du FDTIC; et c) suit l'évolution de la mise en œuvre et les résultats budgétaires des projets appuyés par le FDTIC.

2.6 Un rapport annuel concernant la situation du FDTIC et l'état d'avancement des projets financés approuvés par la Commission de direction du FDTIC est présenté au Conseil de l'UIT en vue d'obtenir des avis et/ou son approbation, s'il y a lieu.

# 3 Principales activités du FDTIC et évolution

3.1 A la 52ème réunion de la Commission de direction du FDTIC, tenue le 12 décembre 2017, l'état d'avancement de trois projets qui avaient été approuvés à la 51ème réunion de la Commission a été examiné, et il a été procédé à l'évaluation de 14 projets en cours financés par le FDTIC. La prochaine réunion de la Commission de direction du FDTIC aura lieu après réception de nouvelles propositions de projets qui remplissent les critères de sélection.

*État d'avancement des projets relevant du FDTIC*

3.2 En décembre 2018, le FDTIC comptait 16 projets en cours, pour une valeur totale de 18 043 423 CHF (financement extérieur en espèces: 65%; FDTIC: 33% et financement du Plan opérationnel en espèces: 2%). La répartition de ces projets par région est présentée à la Figure 1, la valeur des projets par région étant présentée à la Figure 2 et leur mise en œuvre par domaine thématique étant présentée à la Figure 3. Parmi les exemples de projets relevant de différents domaines thématiques, on peut citer l'élaboration d'un réseau hertzien large bande pour l'Afrique (Mali, Burkina Faso, Rwanda, Eswatini, Madagascar et Djibouti), le projet visant à connecter les écoles en Palestine, le développement des télécommunications rurales dans les pays les moins avancés, la télémédecine au Zimbabwe, le centre régional sur l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées, le renforcement des capacités de communication par satellite, le contrôle du spectre radioélectrique à Cuba, des solutions en matière de communications d'urgence pour les îles du Pacifique, l'augmentation des taux de pénétration du large bande hertzien grâce à l'amélioration et à l'harmonisation de l'utilisation du spectre et de la réglementation (Initiative PRIDA) en Afrique et la création d'un centre d'expertise sur le protocole IPv6 et l'Internet des objets en tant que projet mondial.

Figure 1 – Nombre de projets en cours financés par le FDTIC par région (décembre 2018)

Figure 2 – Valeur des projets en cours financés par le FDTIC par région (décembre 2018)

Figure 3 – Projets financés par le FDTIC par domaine thématique (décembre 2018)

3.3 A sa 52ème réunion, la Commission de direction du FDTIC a conseillé de clore certains projets, le cas échéant, en tenant compte de l'état d'avancement et de la durée de la mise en œuvre du projet, et a demandé au BDT de continuer à contrôler la progression en vue de la mise en œuvre rapide de ces projets. La Commission de direction continuera à examiner des propositions de projet et à financer les projets sélectionnés dans différents domaines d'activité, en accordant une attention particulière aux initiatives régionales approuvées par la CMDT-17, compte tenu des règles et des critères définis dans les règles et procédures du FDTIC et dans les limites du compte de capital du FDTIC.

# 4 Évolution du compte de capital du FDTIC

4.1 Le montant total des intérêts perçus en 2018 pour le compte de capital du FDTIC était de 72 468 USD.

4.2 Au 31 décembre 2018, le solde disponible du compte de capital du FDTIC s'élevait à 4 375 147 USD, tandis que celui du Fonds de roulement des expositions (EWCF) s'élevait à 8 377 576 CHF.

Figure 4 – Évolution du compte de capital du FDTIC (USD)

4.3 Il est à noter que les dispositions ci-après de la Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT peuvent avoir une incidence sur le Fonds EWCF et, par conséquent, sur le FDTIC:

– **Point 4 du *décide***: *que le cahier des charges établi à partir des contributions soumises par les membres de l'UIT, pour le recrutement du cabinet de conseil en gestion externe indépendant sera soumis pour approbation au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) et que les honoraires dudit cabinet de conseil seront couverts par le Fonds de roulement des expositions (EWCF).*

– **Point 10 du *décide***: *que le Fonds EWCF doit être doté d'une réserve minimale de cinq millions de francs suisses (5 000 000 CHF).*

# 5 Perspectives d'avenir

5.1 La progression de la mise en œuvre des projets financés par le FDTIC sera analysée et mise à jour à intervalles réguliers à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-D/Partners/Pages/ICT-DF/default.aspx>.

5.2 Compte tenu du fait que le FDTIC est conçu pour répondre à une demande et pour fournir des capitaux de démarrage, la Commission de direction du FDTIC continuera à examiner les projets proposés à la lumière des règles et des critères tout en rentrant dans les limites du compte de capital du FDTIC, afin de soutenir le développement des télécommunications/TIC dans les États Membres de l'UIT et de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable.

5.3 La Commission de direction du FDTIC doit tenir dûment compte des dispositions pertinentes de la Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires dont il est fait mention au paragraphe 4.3 ci-avant, avant d'envisager le financement de nouveaux projets par le FDTIC.

5.4 Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport et à **formuler les avis** qu'il jugera utiles.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Ces thèmes ont été adoptés par la Conférence mondiale de développement des télécommunications, qui s'est tenue en 2017 (CMDT-17). [↑](#footnote-ref-1)
2. La Commission de direction du FDTIC est composée du Secrétaire général de l'UIT, qui la préside, du Vice‑Secrétaire général de l'UIT et du Directeur du BDT. [↑](#footnote-ref-2)